

# COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2014

.....

**Présents : Tous les conseillers.**

***Monsieur Cyril DEGLUAIRE est nommé secrétaire de séance.***

Quatre remarques sur le compte-rendu précédent qui seront rectifiées :

- Il s'agit de la séance du jeudi **25 septembre** et non pas le 24 ;
- page 3 : « soit **60** élèves x 25€ et non pas 160 élèves x 25€ » ;
- page 1- **\*fête patronale** : on ajoutera que « la municipalité **désormais** a bien pris en charge le coût des jetons.. » ;
- page 4- **\*chemin en Romagne** : **Deux** panneaux au lieu de un.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2014.

Monsieur Alain CHALTON, maire préside la séance et demande à l'assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour à propos de :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le groupe scolaire,
- L'achat d'une parcelle.

Le conseil municipal donne son accord.

### **\*Demandes d'urbanisme :**

Les dossiers d'urbanisme en cours sont présentés, soit quatre déclarations préalables (cf. tableau). Le conseil municipal n'émet aucune observation sur ces dossiers.

### **\*Décision modificative n°2 :**

Considérant la nécessité de procéder à une augmentation de crédits en fonctionnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 19 voix pour d'effectuer les virements et augmentations de crédits suivants :

**DECISION MODIFICATIVE N° 2- BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2014****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>CPTES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>CPTES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
6554	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS	6 226,00 €	74838	FONDS DE PEREQUATION TP	3 541,00 €
6554	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS	1 774,00 €	6419/013	RBST SUR REMUNERATIONS	1 000,00 €
66111	INTERETS DES EMPRUNTS	2 115,00 €	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00 €
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	700,00 €			
022	DEPENSES IMPREVUES	- 3 274,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>7 541,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>7 541,00 €</b>

**\*Création d'un nouveau lotissement communal et de son budget :**

Vu le projet de transformer la parcelle ZM 282, propriété de la commune, en un lotissement communal, terrain qui sera dédié à l'accession à la propriété pour de nouveaux habitants, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer ce lotissement ainsi que son budget qui sera annexé au budget principal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 19 voix pour, approuve la création dudit lotissement ainsi que son budget annexé au budget principal communal, à compter du 30 octobre 2014, assujetti à la T.V.A.

En ce qui concerne son nom, l'assemblée approuve la dénomination « **Clos Chaponière** », à la majorité des membres présents, soit 12 voix pour et 7 abstentions.

**\*Reprise des communs au lotissement « Clos Boutaron »**

Le Maire explique qu'il s'agit de récupérer les communs du lotissement « Clos Boutaron », conformément à la demande de Maître RASSION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 19 voix pour, accepte la reprise de tous les communs du lotissement « Clos Boutaron », et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

**\*Modification du tableau des emplois communaux :**

Par nécessité de service et en accord avec les agents concernés, Karine PARET explique à l'assemblée qu'il convient de modifier le temps hebdomadaire de travail de 3 postes à temps non complet, soit le poste :

\*d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe : 28 h/hebdo. au lieu de 15 h ;

\*d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe : 34h/hebdo. au lieu de 33.5 h ;

\*d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe : 5.3 h/hebdo. au lieu de 5h.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 19 voix pour, le Conseil Municipal, accepte ces propositions et fixe le nouveau tableau des emplois permanents à temps non complet.

**\*Délégation consentie au Maire pour signature des baux :**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 19 voix pour, de confier à Monsieur le Maire une délégation supplémentaire pour décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

**\*Location de terrains communaux :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 19 voix pour, décide que pour la période du 11 Novembre 2013 au 10 Novembre 2014 les tarifs de location des terrains communaux seront les suivants :

. Catégorie 1 : revenu à l'hectare	117.10 euros
. Catégorie 2 : revenu à l'hectare	110.46 euros
. Catégorie 3 : revenu à l'hectare	95.38 euros.

En ce qui concerne l'impôt foncier, l'assemblée décide de dégrever en totalité les locataires pour cette année et les années à venir.

**\*Travail des commissions et affaires en cours :**

Commission voirie : il faut prévoir une réunion pour l'entretien des routes. Elle est fixée le lundi 3 novembre à 20 heures à la mairie.

Commission sécurité : un bref compte rendu est fait à l'assemblée. Beaucoup de choses en cours pour la sécurité. Un rendez-vous avec le Conseil Général est fixé le 28 novembre prochain pour toutes les questions de sécurité.

Un recensement des points d'arrêts sur la commune sera fait ainsi qu'une présence sur le terrain pour inciter les jeunes à porter le gilet jaune.

Commission Bâtiments :

Le maire expose le projet d'agrandissement de l'école communale rendu nécessaire par la vétusté du bâtiment existant à l'ouest de la rue du Centre et la volonté du conseil municipal d'intégrer tous les équipements scolaires sur un même site comprenant également la cantine et la garderie périscolaire.

La commune a positionné une demande de subvention après du conseil général de l'Ain au taux de 15% sur un montant de travaux plafonné à 1 000 000 € HT soit 150 000 € HT de subvention.

Pour débiter cette opération, la commune peut recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'assemblée délibérante, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 19 voix pour, de choisir de déléguer sa maîtrise d'ouvrage sous la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, et donne pouvoir au maire de lancer la procédure d'appel public à la concurrence pour recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Commission évènementiel :

-un nouveau courrier sera transmis aux associations pour les demandes de subvention.  
-un questionnaire pour éventuellement créer un club de l'amitié sera distribué à toute la population.

**\*achat de Terrain :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de la CUMA qui souhaite construire un hangar agricole. Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, soit 17 voix pour et 2 abstentions, accepte l'acquisition par la commune de SAINT CYR SUR MENTHON, de la parcelle de terrain cadastrée ZH n°59- Chemin En Romagne, appartenant à Madame et Monsieur Raphaël POMMATHIAUX, demeurant à SAINT CYR SUR MENTHON, 56 Allée des Carrons, d'une contenance de 9 800 m<sup>2</sup>, les frais de notaire et/ou de bornage étant à la charge de l'acquéreur et autorise le maire ou son représentant à signer l'acte authentique et toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de ladite parcelle auprès de l'étude de Maître Vincent CORDIER, notaire à Pont de Veyle.

**\*Informations et Questions diverses :**

-C.C.P.V. et ses commissions : Un bref compte rendu des commissions intercommunales est présenté.

L'information est donnée sur :

La cérémonie des vœux : Elle aura lieu pour cette prochaine fois le vendredi 16 janvier 2015, avec présentation d'un diaporama pour retracer l'année écoulée.

Repas de Noël communal : La date est fixée cette année au vendredi 12 décembre. Un hommage à Monsieur Jean-François PELLETIER sera rendu à cette occasion.

-Travaux RD 1079 : Il sera demandé au Conseil Général de valider les plateaux sur élevés. Le marquage au sol sera fait après cette vérification.

Site internet : Celui-ci est présenté à l'assemblée. Hélène ANGLÉSIO continue à collecter un maximum d'informations pour les mettre en ligne. La population peut dès aujourd'hui aller le consulter. Les comptes rendus de séance de conseil municipal seront aussi en ligne dès que possible.

Les prochaines dates :

Commission voirie : le 3 novembre à 20 heures à la mairie  
Conseil d'école : le 13 novembre,  
Commémoration du 11 novembre : à 10h45 à la tuilerie,  
Commission sécurité : le 13 novembre à 20 heures en mairie,

La date du prochain conseil fixée au jeudi 27 novembre 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 30